

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 février 2016

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 10/02/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2016 (accusé de réception du 09/02/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Lotissement communal de Linéostic

Propriétaire de plusieurs parcelles sur le secteur de Linéostic, la ville a décidé d'urbaniser ce quartier et réaliser environ 500 logements en deux tranches. Ainsi, il est prévu la commercialisation de 44 lots viabilisés en lotissement communal, représentant une recette prévisionnelle de 1 545 520 euros.

Par délibération du 26 septembre 2014, le conseil municipal a émis un avis favorable sur le scénario d'aménagement de la première tranche du futur quartier de Linéostic. La ville de Quimper a d'ores et déjà engagé des aménagements d'urbanisation en vue de la réalisation du nouveau quartier.

Ce scénario prévoit la réalisation d'un lotissement communal de 44 lots viabilisés et libres de constructeur sur les parcelles cadastrées section HB numéros 140p et 163p, pour une superficie d'environ 19 544 m² (hors voirie).

Ces lots, compris entre 354 m² et 569 m² seront exclusivement vendus à des personnes qui feront construire sur ces lots leur résidence principale.

Après consultation de France Domaine, le prix de vente au mètre carré est fixé à 80 € HT. Un cahier des charges a été établi, qui sera joint au dossier de vente des lots.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'approuver la vente des lots au prix de 80 € HT le mètre carré ;
- 2 – d'approuver le cahier des charges de cession de terrains ;

3 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.